

# Conseil communautaire

## 26 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le 26 septembre de l'an deux mille dix-neuf, à Rocles.

Membres en exercice : 39

Membres présents : 31

Membres votants : 35

Secrétaire de séance : M. Daniel GUEULLET

Date de convocation : 18 septembre 2019

Acte rendu exécutoire le : 27 septembre 2019

Date de publication : 27 septembre 2019

**Étaient présents :** M. François ENOIX, commune d'Agonges, M. Bernard DEBEAUVAIS commune d'Autry-Issards, Mme Anne LECLERCQ, M. Gérard TRESCH, Mme Sylvie GIOLAT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault, M. Didier AUCLAIR, Mme Brigitte OLIVIER commune de Buxières les Mines, M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre, M. Jean-Pierre CANTE commune de Châtillon, Mme Marie-Françoise LACARIN, Mme Maryse POTEAUX commune de Cressanges, M. Jean-Louis VALETTE commune de Deux-Chaises, M. Gérard VERNIS commune de Franchesse, M. Jean-Pierre BARATHON commune de Louroux-Bourbonnais, M. Jean-Pierre JEUDY commune de Le Montet, M. Yves SIMON commune de Meillard, M. Jean-Marie PAGLIAÏ commune de Meillers, M. Yves PETIOT, M. Guy DAUCHAT commune de Noyant d'Allier, M. Robert BOUGEROLLE commune de Rocles, Mme Françoise GUILLEMINOT commune de Saint-Aubin-le-Monial, Mme Séverine BESSE commune de Saint-Hilaire, Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux, M. Didier THÉVENOUX commune de Saint-Plaisir, M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin, M. Jean-Marc DUMONT, M. Alain DÉTERNES commune de Tronget, M. Serge THEVENIN commune de Vieure, M. Pierre THOMAS commune d'Ygrande.

**Absents excusés :** Mme Joëlle BARLAND, M. Christophe GIRARD, M. Guy RAMBERT commune de Bourbon l'Archambault, M. Gilles DENIS commune de Buxières-les-Mines, M. David DELEGRANGE commune de Gipy, M. Jean-Guy CHERION commune de Saint-Menoux, M. Robert BALLY commune de Treban, M. Thierry VOISIN commune d'Ygrande.

**Pouvoir de vote :** M. Jean-Guy CHERION donne pouvoir de vote à Mme Sylvie EDELIN, M. Christophe GIRARD donne pouvoir de vote à M. Gérard TRESCH, Mme Joëlle BARLAND donne pouvoir de vote à Mme Anne LECLERCQ, M. Guy RAMBERT donne pouvoir de vote à Mme Sylvie GIOLAT.

☪☪☪

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 20 mai et 12 juin 2019,
2. Demande de financement au titre du programme Leader pour les actions « Marketing territorial », « Etude plan d'eau de Vieure » et « Stratégie touristique »,
3. Positionnement sur la prise de compétence « Aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du plan d'eau de la Borde à Vieure » exercée par le SMAT du Bocage Bourbonnais,
4. Questions diverses.

☪☪☪

M. le Président donne la parole à M. Bougerolle, Maire de Rocles, commune accueillant la séance de ce conseil communautaire.

« Bonsoir à tous,

Comme tous mes prédécesseurs, je suis très heureux de vous accueillir à Rocles. Depuis la dernière réunion, qui s'est tenue dans cette salle, la situation a bien évolué. Le côté positif c'est le bon démarrage de l'activité d'accueil touristique avec une fréquentation très satisfaisante du parcours de santé et des deux chalets. Grâce à l'excellent travail de notre secrétaire de mairie qui les a inscrits sur plusieurs sites internet et a parfaitement géré les demandes, le taux d'occupation sera tout à fait correct, surtout pour une première année. Devant la demande, la location reste ouverte (encore trois semaines cet après-midi).

A contrario, je regrette la fermeture d'une classe à Rocles dans le cadre du RPI avec deux-Chaises et Le Montet. La chute des effectifs est considérable, mais pas exceptionnelle au vu de la démographie départementale. Il devient urgent de mettre en place une politique d'accueil efficace. On n'arrête pas de dire que notre territoire a des atouts mais il semblerait que les handicaps soient plus nombreux. Et pour ne pas arranger la situation, les lois de réforme territoriale depuis 2010 et plus particulièrement la loi NOTRe de 2015 n'ont fait qu'accroître les causes que l'on connaît avec d'abord le manque d'emplois ou l'éloignement des grands centres.

La vraie proximité, celle des bassins de vie, celle qui fait qu'on a envie de travailler ensemble a été sérieusement malmenée.

A mon avis c'est cette proximité qu'il faut retrouver pour contrer l'immobilisme qui nous guette ; sous quelles formes ? A nous de le définir : commune nouvelle peut-être, mutualisation certainement mais il faudra bien sûr s'assurer de l'adhésion des habitants.

Personnellement j'ai décidé de ne pas être candidat en tant que Maire en 2020 pour plusieurs raisons. D'abord parce que je ne veux pas imposer mon âge à mes concitoyens. Et puis le trajet pour assister aux réunions, au conseil communautaire par exemple, s'est bien allongé. Je sens également que les futurs élus devront avoir des compétences plus étendues que les miennes en matière de nouvelles technologies. Mais la raison essentielle c'est bien la réforme territoriale et nos grands chefs devront envisager de réformer la réforme territoriale pour parvenir à un meilleur aménagement du territoire et corriger les inégalités dont nous sommes victimes. Merci. »

## 1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 20 MAI ET 12 JUIN 2019

Délibération n° 108/19  
Déposée le 27/09/2019

Objet : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 20 MAI ET 12 JUIN 2019**

Vu les procès-verbaux des Conseils Communautaires des 20 mai et 12 juin 2019,  
Sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire adopte les dits procès-verbaux sans correction ni modification.

POUR : 34      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1

## 2. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU PROGRAMME LEADER POUR LES PROJETS « STRATEGIE TOURISTIQUE » ET « ELABORATION D'UN PLAN MARKETING TERRITORIAL »

M. le Président présente les dossiers devant être déposés au titre du financement des fonds européens Leader :

- « élaboration d'une stratégie de structuration touristique à l'échelle de la Communauté de Communes »

Présentation du plan de financement du projet :

	Proposition	Leader	ccbb
Aménagement intérieur OT	24 050	18 037	6 013
1 table numérique 3 tablettes numériques 4 totems numériques	96 200	72 150	24 050
Valorisation RNNVA	3 050	2 287	763
Salaires	47 814	35 860	11 954
Frais déplacement	2 500	1 875	625
Forfait charges de structure	7 547	5 660	1 887
	181 161	135 869	45 292

Délibération n° 109/19  
Déposée le 27/09/2019

**Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DES FONDS LEADER  
POUR LE PROJET « ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE  
STRUCTURATION TOURISTIQUE A L'ECHELLE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS »**

M. le Président rappelle le projet d'« Elaboration d'une stratégie de structuration touristique à l'échelle de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais ».

M. le Président précise que cette demande est la seconde phase de notre volonté de formaliser une stratégie touristique à l'échelle du territoire communautaire.

Lors de la première phase, plusieurs volets ont été traités : la structuration de l'office de tourisme (volets juridique, qualitatif et géographique) et le diagnostic touristique.

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin en formalisant le schéma de stratégie touristique qui s'appuiera notamment sur le diagnostic touristique et un constat AFOM du territoire.

Pour ce faire, nous souhaitons recruter un chargé de mission à temps plein. Ce dernier aura également à construire, formaliser, mettre en place, suivre, effectuer le bilan et l'évaluation du plan d'actions. Sur une autre partie de son temps, il fera fonction de Directeur auprès de l'Office de Tourisme afin de travailler, en tant que directeur, la structuration fonctionnelle (humaine, financière, activité...) de l'Office de Tourisme et de ses Points Information Tourisme. Il sera également le relais entre élus (de l'association et communautaires), agents et partenaires.

Dans le même temps, de premières actions vont devoir être mises en place afin d'assurer une cohérence touristique et de communication avec différents partenaires :

- Valorisation de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier en cohérence avec les actions touristiques portées par Moulins Communauté et la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne,
- Valorisation de l'Office de Tourisme et de ses PIT en cohérence avec la stratégie de marketing territorial communautaire par l'aménagement de l'OT et des PIT et l'acquisition d'outils de promotion et de communication touristique,
- Valorisation du patrimoine naturel du Bocage Bourbonnais en cohérence avec la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale et le projet porté par le RPI St Plaisir/Franchesse par la commande de vidéos et/ou de supports pédagogiques, de communication, artistiques (volet 1, un second volet sera à prévoir),
- Valorisation de premières actions déterminées dans le plan d'actions (volet 1, un second volet sera à prévoir)

Un volet communication est également à prévoir notamment afin de promouvoir l'outil auprès des communes, des acteurs du territoire mais également à l'extérieur du territoire (salons, campagne de communication, outils numériques ...).

M. le Président indique les objectifs de ce projet :

- Construire une vraie stratégie touristique sur le territoire communautaire qui soit en cohérence avec les stratégies portées par les EPCI voisins.
- Valoriser l'existant afin d'augmenter les retombées économiques sur le territoire mais également afin d'initier un premier pas dans le domaine culturel (au sens large).
- Faire émerger de nouvelles potentialités, valoriser le travail mené par l'intercommunalité dans le cadre de son contrat de ruralité sur des volets transversaux (ex Atlas de la Biodiversité Communale ou action portée par le RPI Saint Plaisir/Franchesse).
- Construire une base solide qui permettra d'augmenter le poids du tourisme dans les domaines économiques mais également humains et environnementaux.

M. le Président précise que les fonds européens Leader peuvent financer cette action d'« Elaboration d'une stratégie de structuration touristique à l'échelle de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais ».

M. le Président présente le projet du plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Aménagement intérieur OT	24 050,00 €	FEADER (Leader) 75%	135 869,00 €
1 table numérique	96 200,00 €	Autofinancement	45 292,00 €
3 tablettes numériques			
4 totems numériques			
Valorisation RNNVA	3 050,00 €		
Salaires	47 814,00 €		
Frais déplacement	2 500,00 €		
Forfait charges de structure	7 547,00 €		
<b>Total</b>	<b>181 161,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>181 161,00 €</b>

Sur proposition de M. le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- approuve le projet d'« Elaboration d'une stratégie de structuration touristique à l'échelle de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais»,

- sollicite le soutien des fonds Leader pour cette action,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus et le montant de l'aide financière Leader,
- autorise M. le Président à entreprendre toutes les démarches relatives à cette demande Leader.

POUR : 27      CONTRE : 0      ABSTENTIONS : 8

- « élaboration d'un plan marketing territorial »

Présentation du plan de financement du projet :

	Proposition	LEADER	CCBB
Logiciels	972,87	778,30	194,87
Ecran	335,00	268	67
Disque dur externe	171,03	136,82	34,21
Vidéoprojecteur	855,00	684	171
Appareil photo	3 712,42	2 969,94	742,48
Silhouette Cameo	761,99	609,59	152,40
Sites Internet	12 932,00	10 345,60	2 586,40
Stratégie marketing	10 640,00	8 512	2 128
Conception d'outils de marketing territorial	10 400,00	8 320	2080
Salaires	35 600,00	28 480	7 120
Frais de déplacement	2 500,00	2 000	500
Forfait charges de structure	5 715,00	4 572	1 143
Vidéos	19 350,00	15 480	3 870
Supports pédagogiques, brochures	10 000,00	8 000	2 000
	113 945,31	91 156,25	22 789,06

Délibération n° 110/19  
Déposée le 27/09/2019

Objet : **DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DES FONDS LEADER POUR LE PROJET « ELABORATION D'UN PLAN DE MARKETING TERRITORIAL »**

M. le Président rappelle le projet d'« Elaboration d'un plan de marketing territorial ».

M. le Président précise que la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017 des Communautés de Communes Bocage Sud et en Bocage Bourbonnais.

Afin qu'une cohésion territoriale émerge rapidement, les élus ont souhaité travailler rapidement sur la formalisation d'un nouveau projet territorial cimentant une nouvelle cohésion communautaire qui s'appuie sur des marqueurs tels le Bocage Bourbonnais ou encore l'accueil.

Afin d'ancrer et de faciliter l'appropriation de la marque Bocage Bourbonnais, il s'avère nécessaire de construire l'image du territoire afin de pouvoir la vendre auprès de publics très divers (population locale, habitants potentiels, touristes, chefs d'entreprise, ...).

Cela passe par le recrutement d'un chargé de communication mais également par la conception d'une identité visuelle, la formalisation d'un marquage territorial et de valorisation des événements, la communication digitale, le réagencement de l'office de Tourisme voire des PIT, la conception d'outils de marketing territorial et de communication individualisés pour chacun des axes de notre stratégie de développement territorial (accueil, santé, exp. Territoire 0 chômeur, ...).

M. le Président indique que le projet permettra de créer un poste pérenne de chargé de communication. Il devra également permettre d'apporter une cohérence et une pertinence au projet de territoire tout en favorisant son appropriation et son déploiement par le plus grand nombre. Sa mise en place pourra ainsi être facteur d'attractivité tant de manière globale que sur des manifestations ou dans des entreprises locales.

Nonobstant ces éléments, la volonté est bien de rendre visible et lisible le Bocage Bourbonnais en travaillant sur plusieurs années pour obtenir des résultats à court, moyen et long termes.

M. le Président précise que les fonds européens Leader peuvent financer cette action d'« Elaboration d'un plan de marketing territorial ».

M. le Président présente le projet du plan de financement.

DEPENSES		RECETTES	
Logiciels	972,87 €	FEADER (Leader) 80%	91 156,25 €
Ecran	335,00 €	Autofinancement	22 789,06 €
Disque dur externe	171,03 €		
Vidéoprojecteur	855,00 €		
Appareil photo	3 712,42 €		
Silhouette Cameo	761,99 €		
Sites Internet	12 932,00 €		
Stratégie marketing	10 640,00 €		
Conception d'outils de marketing territorial	10 400,00 €		
Salaires	35 600,00 €		
Frais de déplacement	2 500,00 €		
Forfait charges de structure	5 715,00 €		
Vidéos	19 350,00 €		
Supports pédagogiques, brochures	10 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>113 945,31 €</b>	<b>Total</b>	<b>113 945,31 €</b>

Sur proposition de M. le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- approuve le projet d'« Elaboration d'un plan de marketing territorial »,
- sollicite le soutien des fonds Leader pour cette action,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus et le montant de l'aide financière Leader,
- autorise M. le Président à entreprendre toutes les démarches relatives à cette demande Leader.

POUR : 27      CONTRE : 0      ABSTENTIONS : 8

### 3. POSITIONNEMENT SUR LA PRISE DE COMPETENCE « AMENAGEMENT, GROS ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS DU PLAN D'EAU DE LA BORDE A VIEURE » EXERCEE PAR LE SMAT DU BOCAGE BOURBONNAIS

M. le Président présente le contexte de cette réflexion.

En juin 2017, le CD03 a délibéré sur son retrait des SMAT pour 2020 et sollicite l'intercommunalité pour la prise de compétence, avec en contrepartie une enveloppe d'investissement (414 795 €) si la CCBB prend la compétence et si le SMAT est dissout. Cette décision du Conseil Départemental peut remettre en cause l'équilibre financier du SMAT.

De fait, le SMAT s'est tourné vers la Communauté de Communes pour connaître sa position.

En parallèle, certaines communes souhaitent se désengager du SMAT et la prise de compétence par la Communauté de Communes. Notre conseil communautaire doit donc se positionner afin d'envisager l'avenir du SMAT et du site du plan d'eau de la Borde à Vieure au 1er janvier 2020.

Dans l'hypothèse d'une prise de compétence au 1er janvier 2020, la démarche de cette dernière doit être engagée au plus tard le 30 septembre 2019.



En matière d'organisation :

Une masse salariale de 4,2 ETP hors saison estivale, qui représente 35,94 % du budget global du SMAT sur l'exercice 2018 :

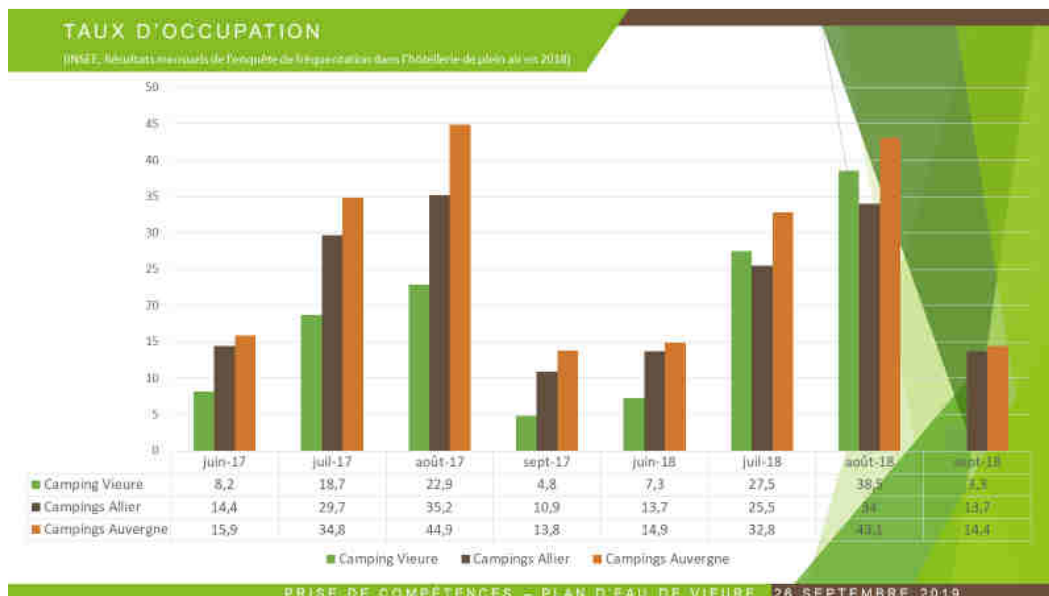
- 4 titulaires de la fonction publique territoriale : 2 à temps complet, 1 à temps partiel, 1 en disponibilité jusqu'au 30 octobre 2019,
- 2 contrats de droit privé : 1 PEC (contrat reconduit jusqu'en juillet 2020), 1 emploi temporaire (contrat reconduit jusqu'en septembre 2020),
- Emplois saisonniers : locations pédalos et maître-nageur.

Un taux d'occupation qui repose principalement sur les emplacements « équipés » (chalets)

En juin 2018 le taux d'occupation des emplacements nus était de 2,7%, contre 23,3% pour les emplacements équipés.

L'activité se déroule principalement sur les mois de juillet et d'août. 50% des nuitées de l'été 2018 ont été enregistrées en août. Cela ne prend pas en compte la réservation du site par le festival Hadra.

### Pavillon Bleu



En ce qui concerne la situation budgétaire pour le budget principal :  
2016

Dépenses réalisées : 246 399,82 €

Résultats : - 29 641,60 €

Recettes réalisées : 216 758,22 €

dont participations : 127 170 €



2017

Dépenses réalisées : 262 427,60 €

Résultats : 46 451,73 €

Recettes réalisées : 308 879,33 €

dont participations : 164 599,90 €

2018

Dépenses réalisées : 233 497,39 €

Résultats : 61 589,81 €

Recettes réalisées : 295 087,20 €

dont participations : 136 155,41 €

En ce qui concerne la situation budgétaire pour le budget annexe « hébergement » :

2016

Dépenses réalisées : 126 571,90 €

Résultats : 30 062,72 €

Recettes réalisées : 156 634,62 €

2017

Dépenses réalisées : 145 274,98 €

Résultats : 46 368,61 €

Recettes réalisées : 191 643,59 €

2018

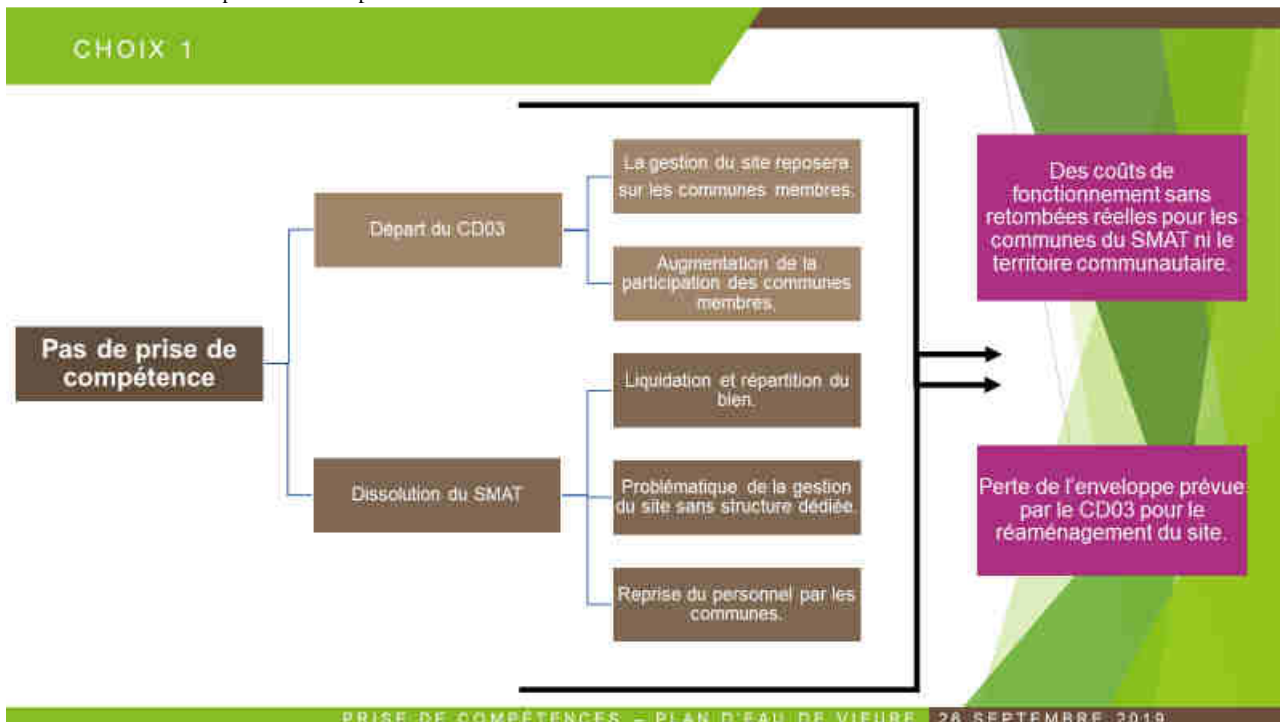
Dépenses réalisées : 97 071,45 €

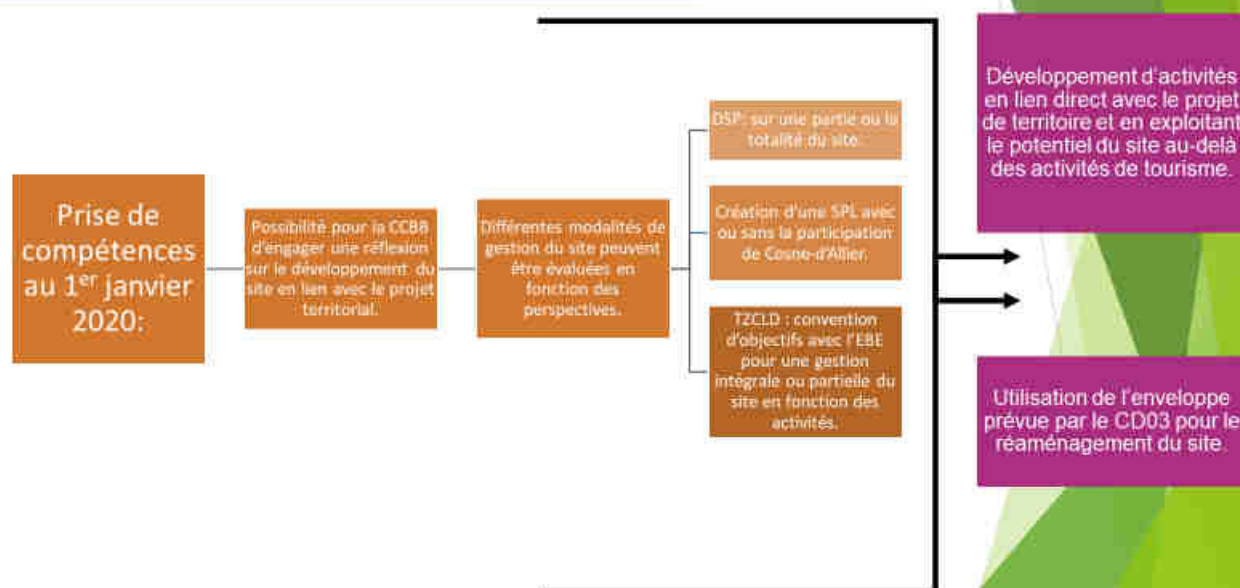
Résultats : 36 381,98 €

Recettes réalisées : 133 453,43 €

Sans subvention d'exploitation

M. le Président indique les choix possibles :





M. le Président rappelle les étapes de la procédure :

1. 26 sept 2019 : Délibération du Conseil Communautaire sur la prise de compétence en vue d'une représentation-substitution des communes de son territoire par la CCBB au Comité Syndical du SMAT.
2. Octobre - décembre 2019 : Délibérations des conseils municipaux des 25 communes : majorité qualifiée (1/2 des CM représentant 2/3 pop. ou inversement).
3. Arrêté préfectoral définissant la prise de compétence au 1er Janvier 2020 : la CCBB intègre le SMAT, se substituant aux communes membres de son périmètre communautaire.
4. Mécanisme de représentation-substitution au Comité Syndical.
5. Courant 2020 : poursuite de la réflexion sur l'avenir du site, les choix de gestion, d'investissements avec Cosne-d'Allier et/ou Commeny-Montmarault-Néris Communauté, le Département et en lien avec le projet de territoire.

En ce qui concerne les incidences, M. le Président souligne :

## INCIDENCES FINANCIÈRES : COMMUNES ET CCBB

### SITUATION ACTUELLE

- Participation des communes – budget 2019 (délibération du 16 avril 2019): total de 85 584€ dont 60 600€ pour les communes CCBB
  - Bourbon-L'Archambault : 31 428€
  - Buxières-les-Mines: 13 032€
  - Cosne-d'Allier: 24 984€
  - Saint-Aubin-le-Monial: 3 228€
  - Vieure: 3 396€
  - Ygrande: 9 516€
- Participation du CD03: 44 148€

### PRISE DE COMPETENCE

- Participation en lieu et place des communes par la CCBB et réduction des AC à hauteur équivalente → *Donc, neutralité budgétaire pour les communes membres de la CCBB.*
- Participations pour la commune non-membre de la CCBB (Cosne d'Allier) et pour le Département.
- *Quelles conditions pour Cosne-d'Allier?*
- *Quid de la position du Département sur sa participation si le SMAT perdure?*



Avec la prise de compétence « plan d'eau de la Borde à Vieure » et selon les données de 2019, le CIF : + 0,016659 pts représentant les cotisations versées par les membres du SMAT, soit une augmentation de dotation d'intercommunalité de base estimée à + 3 500 €. Ce montant ne compenserait pas la participation du CD03 (44 148€).

## INCIDENCES SUR LE PERSONNEL

### PRISE DE COMPETENCE SANS DISSOLUTION

- Maintien de 4 titulaires :
  - 2 à temps complet,
  - 1 à temps partiel,
  - 1 en disponibilité jusqu'au 30 octobre 2019
- 1 PEC : jusqu'en juillet 2020.
- 1 contractuel: jusqu'en septembre 2020.

### PRISE DE COMPETENCE AVEC DISSOLUTION

Concept du centre de gestion : « *Lorsqu'un syndicat mixte est dissout et que le service pour lequel il avait été constitué est repris par un ou plusieurs de ses membres, il appartient à ces derniers de reprendre les agents employés par le syndicat pour la mise en œuvre du service, en les remplaçant en position d'activité dans un emploi de même niveau et en tenant compte de leurs droits acquis. Lorsque le service est repris par un seul des membres du syndicat, cette obligation lui incombe en totalité.* ». Références : article L.5721-7 du CGCT et jurisprudence CE 10 décembre 2015 n° 361666.

PRISE DE COMPÉTENCES – PLAN D'EAU DE VIEURE 26 SEPTEMBRE 2019

Dans la réflexion, plusieurs hypothèses de développement du site ont été dégagées, la prise de compétence permettra de les approfondir.

## POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE SITE : QUELQUES HYPOTHÈSES

Aménagement de zones de protection biodiversité, d'oseraie + création de sentiers de sensibilisation et d'observation, de sentiers d'interprétation.

Environ 15 413 m<sup>2</sup>  
Hypothèse: développement d'une pépinière d'essences locales

Environ 23 957 m<sup>2</sup>  
Hypothèse: verger conservatoire, potagers, atelier bois et espaces verts

Environ 13 155 m<sup>2</sup>  
Hypothèse: construction d'hébergements insolites en complément de l'offre de camping

Environ 14 576 m<sup>2</sup>  
Hypothèse: aménagement d'équipements sportifs et culturels, Locaux pour la plateforme de développement des circuits courts.

Possibilité de développer des activités sur environ 10 ha en plus des activités existantes.

Remise à niveau de l'existant: auberge, camping, gîte, accès, parkings, cheminements

Aménagement piscine naturelle - zone de contrôle de la qualité de l'eau.

Environ 1 229 m<sup>2</sup>  
Hypothèse: Gîte de groupe ou hébergement collectif et salles.

Environ 35 491 m<sup>2</sup>  
Hypothèse: Agroforesterie, oseraie, atelier bois et espaces verts.

PRISE DE COMPÉTENCES – PLAN D'EAU DE VIEURE 26 SEPTEMBRE 2019

COMPÉTENCES CONCERNÉES PAR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DU SITE DU PLAN D'EAU DE VIEURE	FONCTION / DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉ
Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;	Le plan d'eau de Vieure un équipement d'intérêt communautaire se trouvant aux portes du territoire.
<b>Développement économique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;</li> <li>Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aménagement, entretien et gestion de la zone touristique</b> (camping, auberge).</li> <li><b>Création, aménagement, entretien et gestion de zones de production et de services environnementaux.</b></li> <li>Développement d'hébergement touristiques (gîte de groupe, hébergements insolites, ...).</li> </ul>
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement	Un site permettant d'expérimenter des dispositifs de gestion des milieux aquatiques, notamment en matière de protection et de restauration des zones humides. <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Dispositifs pour sécuriser la ressource en eau</b></li> <li><b>Restauration des berges afin de favoriser la biodiversité sur le site.</b></li> <li>Dispositifs de lutte contre les cyanobactéries.</li> <li>Gestion du bassin versant Œil Aumance: possibilité pour la CCBB de contractualiser avec la CC Commeny Montmarault Nérès tant sur le diagnostic que pour le plan d'actions à venir.</li> </ul>

COMPÉTENCES CONCERNÉES PAR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DU SITE DU PLAN D'EAU DE VIEURE	FONCTION / DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉ
Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.	<b>Contribution aux actions prévues par le PCAET</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la part des GES liés à l'alimentation par le renforcement des circuits courts.</li> <li>Contribution à la séquestration de Carbone par le développement de zones naturelles et le développement des haies bocagères (pépinière d'essences).</li> </ul>
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction et gestion de nouveaux équipements culturels et sportifs permettant de renforcer l'offre communautaire.</li> </ul>
Coordination de l'activité enfance-jeunesse portée par les acteurs locaux (commune, associations) et l'EPCI, soutien aux structures locales et mise à disposition de véhicules de transport	
La Communauté de Communes est compétente en matière de création et d'entretien d'équipements d'aires de services pour camping-cars (borne et plateforme) sur le territoire de la communauté.	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Renforcement de l'offre en matière d'aires de services pour camping cars</b> en lien avec l'évolution de l'offre du camping du plan d'eau.</li> </ul>
<b>Tourisme :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Description et signalisation du patrimoine. Mise en place d'itinéraires touristiques.</li> <li>Etudes des besoins en matière de structures d'hébergement et de restauration.</li> <li>Animations culturelles intéressant 2 ou plusieurs communes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en place d'itinéraires touristiques</b> reliant le plan d'eau de Vieure aux autres sites d'intérêt du territoire communautaire.</li> <li><b>Renforcement de l'offre de structures d'hébergement collectif</b> par l'aménagement et agrandissement des équipements existants.</li> <li><b>Accueil d'événements culturels</b> en lien avec les animations existantes.</li> </ul>

M. le Président évoque également la question de la rénovation des équipements existants.

#### Préconisations ATDA (2012, 2014)

- 50 chalets supplémentaires pour renforcer l'offre d'hébergement tout le long de l'année et la possibilité d'accueillir des groupes : 120 000€ HT (prix de 2012)
  - Construction d'une salle permettant d'accueillir des groupes et des événements avec une capacité de 200 personnes.
- Aménagement de l'espace au-dessus de l'auberge (145m<sup>2</sup>) avec extension : 420 000 € HT (prix de 2012)
- Construction d'un nouveau bâtiment : 420 000 € HT (prix de 2012).
- Réaménagement du bâtiment d'hébergement collectif (32 lits).
- Création de chambres au RDC : 67 000 € HT (prix de 2012)
  - Rafraîchissement et remise aux normes : 204 000 € HT (prix de 2014)
  - Conservation du dortoir et de la salle commune au RDC, restructuration des sanitaires à la place d'une chambre existante, accessibilité PMR (30 lits) : 301 200 € HT (prix de 2014)
  - Réhabilitation (accessibilité, isolation) avec extension (34 lits) : 301 200 € HT (prix de 2014)

M. le Président indique que le Conseil Communautaire doit se positionner au regard :

- de l'intérêt communautaire du plan d'eau de la Borde à Vieure,
- du potentiel touristique, économique.

M. Simon souligne que les charges qui vont découler de cette prise de compétence auront pour effet d'alourdir les impôts des contribuables. De plus, ce projet n'a aucun intérêt pour la commune de Meillard ni pour l'ensemble des 25 communes. Il regrette qu'il n'ait pas été évoqué une troisième hypothèse : la vente du site. Il indique qu'il n'y a pas urgence à se décider sur cette prise de compétence, car le département ne va pas faire disparaître les SMAT en 2020.

M. le Président demande que les communes membres du SMAT se positionnent.

Mme Leclercq, maire de Bourbon l'Archambault, aurait aimé avoir le résultat de l'année touristique 2019 du site pour se positionner.

M. le Président précise que la Communauté de Communes a fait cette proposition suite à la mise en demeure indirecte de la commune de Bourbon l'Archambault pour que la CCBB paie en lieu et place de la commune, allant jusqu'à des courriers très procéduriers.

Mme le Maire de Bourbon l'Archambault rétorque que ces courriers sont du fait de sa Directrice Générale des Services.

M. Simon s'interroge sur le devenir du personnel. Il pourrait être repris par le Centre de Gestion.

M. Thomas rappelle que même si le personnel est repris par le Centre de gestion, la charge financière continuera à être supportée par les communes membres.

M. Tresch aurait apprécié avoir un chiffrage et l'impact sur le tourisme. Il est difficile de se positionner sans avoir ces éléments chiffrés.

M. le Président indique que quel soit le choix que les membres du bureau auraient fait, l'opposition se serait insurgée : étude pré ou post prise de compétence. Le choix a donc été fait en bureau communautaire de ne pas lancer d'étude en amont de la prise de compétence et de ne pas engager de dépenses. Il regrette que les élus de Bourbon l'Archambault ne siègent plus au bureau communautaire depuis janvier.

M. Thévenin, maire de Vieure, regretterait que la Communauté de Communes ne prenne pas la compétence car la sortie du Conseil Départemental de l'Allier du SMAT aurait pour conséquence une augmentation des cotisations des communes membres du SMAT.

M. Auclair, pour la commune de Buxières les Mines, souligne les nouveaux projets pour le site, ce qui est innovant. Il évoque également les possibilités pour la CCBB de mobiliser des aides départementales et régionales que le SMAT ne peut pas légalement solliciter.

A ce sujet, M. le Président lit un courrier du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes soutenant le projet de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le site.

M. Thomas, pour la commune d'Ygrande, rappelle que le Plan d'eau de la Borde à Vieure est un site qui a peu bénéficié d'argent public et a toujours été un site avec un fort développement. Il souhaite avancer plutôt que de ressasser un passé qui n'a plus lieu d'être.

M. Simon propose qu'une étude en toute indépendance soit réalisée.

M. le Président précise que c'est déjà la proposition qui est faite au Conseil Communautaire.

M. Dauchat indique que le fait qu'il n'y ait pas eu d'études ne doit pas être un frein à la prise de compétence, mais pourra être une prochaine étape. Il propose d'être solidaire des cinq communes membres qui devront payer beaucoup plus.

Il souhaite balayer l'hypothèse de vendre le site. Il souligne que la vente ne fera pas déplacer les amateurs, car on n'arrête pas de dire que le site est déficitaire.

Il croit que le site est une tête de gondole en matière de développement touristique.

M. Debeauvais souligne qu'il est irresponsable de proposer une prise de compétence sans avoir des chiffrages précis.

M. le Président met au vote la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020.



Objet : **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT, GROS ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS DU PLAN D'EAU DE LA BORDE A VIEURE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1424-35 et L 5211-17

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 97.

Vu la compétence « Aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du Plan d'eau de la Borde à Vieure » exercée par les communes suivantes de la Communauté de Communes :

- Bourbon l'Archambault,
- Buxières Les Mines,
- Saint Aubin-le-Monial,
- Vieure,
- Ygrande.

Dans le cadre d'un Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) du Bocage Bourbonnais auquel adhèrent également le Conseil Départemental de l'Allier et la commune de Cosne d'Allier.

Monsieur le Président rappelle l'historique des faits :

- Juin 2017 : délibération du Conseil Départemental actant son retrait du SMAT pour 2020, sollicitation de la Communauté de Communes par ce dernier pour une prise de compétence sur cet équipement touristique avec une proposition d'accompagnement financier à hauteur de 414 795 €,
- Mai-juin 2018 : échanges de courriers entre le SMAT et la commune de Bourbon l'Archambault évoquant la divergence d'interprétation sur l'exercice de la compétence sur le plan d'eau de Vieure et soulignant la volonté de la commune que celle-ci soit exercée par la Communauté de Communes,

M. le Président indique que, de fait, le SMAT du Bocage Bourbonnais a sollicité la Communauté de Communes pour connaître son positionnement sur cette prise de compétence.

Il rappelle que certains maires des communes adhérentes ont également manifesté leur souhait que la compétence soit reprise par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

M. le Président présente les évolutions possibles :

- pas de prise de compétence,
- prise de compétence par notre Communauté de Communes au 1er janvier 2020.

Si la compétence « plan d'eau de Vieure » n'est pas transférée à la Communauté de Communes cela entraînera le retrait du Conseil départemental en 2020 avec augmentation prévisible de la participation financière des communes adhérentes au fonctionnement du SMAT Les communes géreront entre elles le devenir du site. Elles ne pourront pas bénéficier de l'enveloppe financière allouée par le Conseil Départemental pour engager les investissements nécessaires à la pérennité du site.

Si la compétence « plan d'eau de Vieure est transférée à la Communauté de Commune, cela permettra :

- la possibilité pour la Communauté de Communes d'engager une réflexion sur le devenir du site en lien avec le projet territorial,
- d'envisager les différentes modalités de gestion du site en fonction des perspectives

Ainsi, M. le Président souligne que cette prise de compétence permettra le développement d'activités en lien direct avec le projet de territoire et en exploitant le potentiel du site au-delà des activités de tourisme et l'utilisation de l'enveloppe prévue par le Conseil départemental de l'Allier pour le réaménagement du site.

Pour mener à bien cette démarche, M. le Président propose que la compétence « Aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du Plan d'eau de la Borde à Vieure » soit transférée à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020.

M. le Président rappelle que l'article L5211-17 du CGCT dispose que « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ».

M. le Président rappelle qu'un EPCI peut modifier ses compétences par délibérations concordantes de ses membres dans les conditions de majorité nécessaires à la création de l'EPCI. C'est à dire :

- 2/3 au moins des organes délibérants des membres de l'EPCI représentant plus de la 1/2 de la population totale de ceux-ci, ou par la 1/2 au moins des organes délibérants des membres représentant les 2/3 de la population.
- La majorité doit comprendre pour un EPCI à fiscalité propre, le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population totale concernée. Les membres de l'EPCI ont trois mois pour délibérer à compter de la notification de la délibération de l'EPCI.

M. le Président précise que de transfert de compétence entraînera, si elle est adoptée par les communes, une substitution de la Communauté de Communes aux communes pour l'exercice de cette compétence du fait de l'existence du Syndicat Mixte conformément à l'article L5214-21 du CGCT.

Sur proposition de M. le Président et après avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve cette proposition de transfert de la compétence « Aménagement, gros entretien et exploitation des équipements du Plan d'eau de la Borde à Vieure » à la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et invite les conseils municipaux à se prononcer sur celui-ci selon la procédure exposée.

POUR : 22      CONTRE : 6      ABSTENTIONS : 7

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.